

Laurent Miéville

De: laurent@mieville.ch
Envoyé: lundi 27 juin 2005 09:04
À: laurent.mieville@unige.ch
Objet: Article de l'Agefi

l'agefi

FINANCE
 TECHNOLOGIES
 POLITIQUE
 AU QUOTIDIEN

Cet article de l'[Agefi](#) vous est envoyé par laurent@mieville.ch.

ENJEUX-SUISSE

Mercredi 13 février 2002

RECHERCHE - Bilan après trente mois d'Unitec, l'organisme de transfert de technologie de la haute école

L'Université de Genève a déposé 13 brevets en 2001

Après GeneProt, un seul spin-off a été lancé l'an dernier. Mais plusieurs start-up devraient prendre leur envol en 2002.

Yves Genier

Le virage est clairement pris. Autrefois, lorsqu'un chercheur de l'Université de Genève avait l'intention de valoriser une invention, ou tout simplement l'utiliser dans une application industrielle, il ne pouvait guère compter que sur son carnet d'adresses personnel et sur son sens de la débrouillardise. Désormais, ce délicat passage est institutionnalisé. En trente mois d'existence, le bureau de transfert de technologie de la haute école du bout du lac, Unitec, a déposé 22 brevets nouveaux, dont plus de la moitié - 13 pour être exact - la seule année dernière (voir le tableau ci-contre). Fondé en juin 1999, Unitec s'est livrée hier avec l'agefi au jeu de l'examen du bilan d'activités. En trente mois d'activités, celui-ci montre un démarrage relativement modeste par rapport à une institution comme l'EPFL. Mais, comme le note Laurent Miéville, son responsable, «la croissance des inventions qui sont passées par notre intermédiaire ces dernières années montre que nous sommes devenus plus visibles aux yeux des chercheurs et des acteurs de l'université». Les royalties sont partagées en trois. Les chiffres présentés par Unitec ne couvrent certes pas l'entier de la production universitaire. Les chercheurs n'étant pas obligés de passer par ses services, certains s'en passent. Mais avec une proportion estimée à 80% environ, les brevets administrés par ses services représentent une nette majorité. Le recours à un organisme interne permet à la fois de gagner du temps sur les procédures administratives et de sécuriser une source de revenu sous forme de royalties qui peut ne pas être négligeable. Le système permet en effet aux équipes de recherche de faire valoir leurs droits sur le tiers des revenus générés par les licences accordées à des entreprises, les deux autres tiers étant alloués respectivement au chercheur lui-même - qui attribue généralement sa part à son fonds de recherche pour financer, par exemple, un voyage professionnel - et à l'institution universitaire. Le revenu des collaborations universités-privés attribué aux groupes de recherche s'est monté, en tout, à 2,67 millions de francs l'an dernier. Une invention sur deux brevetée. Pour en arriver là, les candidats à la royauté doivent toutefois se soumettre à un certain nombre de contraintes. La première, et pas des moindres, consiste à soumettre le dossier à examen attentif d'Unitec. Docteur en physique, Laurent Miéville est naturellement armé pour procéder à un jugement serré. En outre, il est secondé par Alexandra Richardson, qui a terminé son parcours académique par un doctorat en biochimie, après avoir débuté en chimie et être passée par la médecine. Des 25 dossiers qui leur ont été soumis l'an dernier (contre 13 en 2000), un peu plus de 50% ont fait l'objet d'une demande de brevet. Le calcul doit être serré car la défense de la propriété intellectuelle coûte cher et doit, par conséquent, rapporter rapidement. Après deux ans et demi, ce ne sont pas moins de 40.000 à 50.000 francs qui doivent être déboursés. Le poste «dépenses brevets» des comptes d'Unitec ne représente pas moins de 100.716 francs en 2000. La liberté de publier est garantie. Aussi la recherche d'un débouché commercial est-elle prioritaire. En général, les savoirs sont assez vite transférés, quelques mois en moyenne (de deux à douze). Les preneurs sont généralement des entreprises heureuses d'employer une technologie innovante, ou qui cherchent à rester en contact avec un chercheur. «Cependant, nous évitons par-dessus tout à bloquer une publication scientifique», poursuit Laurent Miéville. L'autre catégorie d'acquéreur de licences sont les start-up créées par des académiciens de l'université. Sur les douze qui sont sorties des laboratoires universitaires (principalement, mais pas exclusivement des sciences «dures»), certaines ont fait leur chemin comme GeneBio, MedImmune ou l'incontournable GeneProt. D'autres sont restées encore largement dans l'ombre. Cependant, selon Laurent Miéville, elles devraient être au nombre de quatre à pouvoir déployer leurs ailes cette année, sans compter d'autres projets en gestation et qui pourraient émerger encore cette année. Pas plus qu'aux autres, l'université ne leur fait cadeau de son savoir. Mais plutôt que de se faire payer en liquide, l'institution prend une participation (très minoritaire et limitée dans le temps) dans le capital, valorisant sur le moyen terme un actif intangible difficilement quantifiable par ailleurs dans un bilan. C'est pour cette raison que, contrairement aux autres données, elle reste discrète sur ses engagements d'actionnaire